

# Union des Producteurs Horticoles du département de Bakel (UPHORBAK)

## Mise en place d'une unité de gestion d'un tracteur

### Contexte

Dans la région des trois frontières (Bakel au Sénégal, Kayes au Mali et Sélibabi en Mauritanie), l'horticulture constitue une activité en plein essor se démarquant souvent des autres activités de production agricole, (élevage ou cultures pluviales) qui sont plutôt en crise.

A Bakel et à Kayes, la production de légumes et de fruits est ancienne mais son développement et son intensification ont suscité l'émergence d'organisations de producteurs réfléchissant aux moyens à mettre en œuvre pour protéger et développer la filière.

Dans ces deux régions, à côté du maraîchage familial qui vise à satisfaire aux besoins de la famille, se développe un maraîchage plus intensif avec des objectifs de rentabilité économique qui peut constituer un palliatif à la migration.

Donner les moyens et apporter les compétences aux producteurs pour qu'ils puissent vivre sur place de leur activité horticole constituent les objectifs des partenaires des Jardins de Cocagne dans la sous région, que ce soit l'Union des Producteurs Horticoles de Bakel au Sénégal ou l'Association des Planteurs de Maréna en région de Kayes au Mali.

### Le partenaire

L'Union des Producteurs Horticoles de Bakel (UPHORBAK) intervient dans ce contexte, regroupant plus de 300 unités de production qui sont des producteurs individuels, des groupements d'intérêt économique, des groupements de promotion féminine ou bien des exploitations familiales.

Depuis 1998, UPHORBAK travaille au renforcement et à l'organisation de la filière horticole et plus particulièrement du maraîchage en initiant des actions visant :

- au renforcement des compétences professionnelles des producteurs de la filière,
- à la mise en place d'une organisation collective de l'approvisionnement en matériel et en intrants,
- à l'organisation de la filière, à l'étalement des productions et de la commercialisation,
- à la création d'un cadre de concertation entre producteurs, négociants et autorités de tutelle en vue de réguler et de protéger les marchés locaux.

De 2007 à 2009, avec l'appui des Jardins de Cocagne, UPHORBAK a conduit un programme qui a permis :

- la mise en place d'un fonds de garantie (17'000 CHF) pour que les membres de l'Union puissent accéder au crédit pour acquérir ou renouveler leurs équipements (moyens d'exhaure, de clôture, aménagements de surface sommaires de périmètre),



- l'organisation collective de l'approvisionnement en intrants pour que les moyens de production soient accessibles au bon moment et au meilleur prix,
- l'appui à la production des semences de qualité de piment et d'oignon,
- l'appui à l'organisation de la commercialisation des produits horticoles par un travail de concertation avec les acteurs de la filière et les services de l'état concernés,
- le renforcement des capacités des producteurs sur les techniques de pépinière, d'entretien de parcelles et de lutttes contre les parasites.

L'évaluation pratiquée en fin de programme a émis un certain nombre de recommandations à savoir la nécessité :

- de la mise en place d'infrastructures de stockage et de transformation pour améliorer la valorisation collective des produits. Le programme pour le développement des marchés agricoles au Sénégal (PDMAS) s'est engagé dans ce sens,
- le renforcement du fonds de garantie afin de permettre à l'Union de développer davantage l'activité des achats groupés et la production des semences, ce qui sera rendu possible entre autre par la mise en œuvre de prestations payantes auprès des membres dans le cadre du présent programme,
- la mise en œuvre d'un plan de formation d'une part en organisation et en gestion en direction des responsables de la structure et d'autre part sur l'utilisation des produits biologiques en direction des producteurs. Ce plan est mis en œuvre par l'Union sur ses fonds propres.
- l'acquisition d'un tracteur à multiples fonctions pour des prestations de services mécanisés, du transport des intrants et des récoltes, de l'aménagement....C'est l'objet de la présente demande aux Jardins de Cocagne.



- de renforcement de l'autonomie financière de l'Union en vue de pérenniser son fonctionnement et d'augmenter le fonds de garantie



Le fonctionnement sera sous la responsabilité d'un comité de gestion qui se chargera de la gestion et du suivi de l'unité (gestion du personnel, carnet de bord, fiche d'entretien, réparation...). Il est également prévu la conception d'un manuel de procédures lié à

l'administration, la gestion et le fonctionnement de l'unité et l'ouverture d'un compte DAT (dépôt à terme) où vont être logées les dotations annuelles d'amortissement et de provisions, qui permettront de prendre en charge les grosses réparations ultérieures et le remplacement de l'outil lorsqu'il sera amorti.

Le budget total du programme est de 86'947 CHF hors frais administratifs comprenant l'acquisition des machines, le financement d'un fonds de roulement (6'413 CHF) pour assurer le démarrage des prestations, la formation des membres du comité de gestion (1'200 CHF) et un fonds pour l'aménagement du local de l'Union (2'667 CHF).

## Le projet

Le projet vise à l'acquisition d'un tracteur et du matériel nécessaire au travail du sol (offset, billonnage, labour) pour un montant prévu de 76'667 CHF. Ce tracteur fonctionnera sous forme de prestations de service auprès des membres avec un double objectif :

- de développement de la production horticole par de meilleurs travaux du sol et l'extension rendue possibles des surfaces cultivées,
- de faciliter le travail dans les zones enclavées par l'aménagement de pistes d'accès et le transport des produits,